Montrouge, le 8 juin 2025 n°106H030

Conseil national
de l'information statistique

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur la durée du travail des conducteurs routiers par lecture des chronotachygraphes

Type d'opportunité : reconduction d'enquête existante
Périodicité : annuelle
Demandeur : SSM Énergie, logement, transport, environnement - Service des données et études statistiques (SDES)

Lors de sa réunion du 20 mai 2025, la commission Emploi, qualifications et revenus du travail a examiné le projet d'enquête sur l'**Enquête sur la durée du travail des conducteurs routiers par lecture des chronotachygraphes** menée auprès des conducteurs salariés des établissements du transport routier de marchandises (transport routier de fret interurbain et transport routier de fret de proximité). Toutes les tailles d'établissements sont interrogées à l'exception des établissements dont l'activité principale n'est pas le TRM et celle des conducteurs non-salariés.

Objectifs :
L' enquête sur la durée du travail des conducteurs routiers par lecture des chronotachygraphes permet de recueillir des données sur la durée du travail des conducteurs routiers de poids lourds et ses composantes, afin d'informer les partenaires sociaux de ses évolutions. Les données collectées sont définies légalement et enregistrées dans le chronotachygraphe, un dispositif légal d'enregistrement automatique des temps de travail, obligatoire sur tous les véhicules de plus 3,5 tonnes de poids (charges comprises). Cette mesure objective des temps de travail des conducteurs routiers de poids lourds permet de s'assurer du respect des dispositions légales européennes relatives aux temps de conduite, de pause et de repos dans cette profession.

Contexte :

L'enquête sur la durée du travail des conducteurs routiers par lecture des chronotachygraphes s'insère dans le dispositif de suivi social des professions du transport routier de marchandises. Elle fait suite à l'accord signé après les mouvements sociaux de 1994 sur le temps de service, les repos récupérateurs et la rémunération de certains personnels de conduite de transport de marchandises, reconnaissant le temps d'entretien et le temps d'attente comme temps de travail pour les conducteurs de poids lourds. L'enquête est recensée par le Cnis (mars 2007) comme fournissant des données nécessaires sur les transports aux acteurs institutionnels et à ceux du secteur privé.

Les principaux thèmes abordés :

-la durée de service des conducteurs routiers (temps de conduite, temps de travail d'entretien et de chargement du camion, temps d'attente.
-la catégorie de conducteurs (conducteurs de véhicules utilitaires légers (VUL) ou de véhicules poids lourds (PL)
-le nombre de kilomètres parcourus
-le nombre de jours de travail.

Champ, méthode et diffusion:
-La méthode et le champ statistique :
La collecte des questionnaires du volet préliminaire se déroule entre janvier et avril/mai, celle du volet final se déroule entre mai et septembre. Les entreprises sont interrogées en deux volets : le volet préliminaire concerne les établissements du TRM présents dans la base tous salariés (BTS) de l'année N-2, et de leurs salariés conducteurs routiers, grands routiers, conducteurs livreurs et coursiers. Le volet final concerne les établissements qui au volet préliminaire ont signalé la présence de conducteurs de poids lourds parmi leurs effectifs, et de leurs salariés ayant été indiqués comme conducteurs de poids lourds.
-La taille de l'échantillon pour le volet préliminaire est d'environ 2.750 établissements interrogés sur environ 35.000 de leurs salariés et celle de l'échantillon du volet final compte environ 700 établissements tirés parmi ceux retenus au volet préliminaire, interrogés sur environ 3.500 de leurs salariés tirés parmi ceux ayant été indiqués au volet préliminaire comme conducteurs de poids lourds.
-La diffusion :
Les résultats de l'édition 2025 de l'enquête sur les données 2024 feront l'objet de la prochaine « Publication annuelle sur la durée de service des conducteurs routiers », éditée depuis 2011, et qui sera disponible sur le site du SDES en novembre 2025.
Entre 2009 et 2022, une partie des résultats a également été exploitée pour la rédaction du «Bilan social du transport routier de marchandises». Cette publication annuelle regroupait l'ensemble des éléments utiles à la négociation collective entre tous les partenaires sociaux sur l'emploi et les salaires, la durée du travail, les conditions de travail et l'accidentologie, les formations et qualifications et le marché du travail. Les utilisateurs de cette enquête sont les administrations, les organisations professionnelles et syndicales, les universitaires et chercheurs.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour quatre années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité, soit les années de collectes 2026 à 2030.